

EDITORIAL

DES ACTIONNAIRES «FANTÔMES»

Le lundi 30 août dernier, le journal «Le Temps» publiait un article intitulé: «Des sociétés souhaitent connaître l'identité de tous leurs actionnaires.» La problématique soulevée n'est pas ce que nous avons appelé dès les débuts d'ACTARES celle de l'actionariat indirect, relative au fait que les membres des caisses de pension et nombres d'épargnants (ou d'investisseurs) ont bien de l'argent placé dans des actions, au moins en partie, mais ne jouissent pas des droits sociaux qui leur sont liés; ces derniers doivent en effet être exercés par les responsables des fonds de pension et autres fonds de placements.

Il s'agit d'un autre phénomène, à savoir du fait que des détenteurs d'actions, pourtant nominatives, ne les inscrivent pas au registre des actionnaires, renonçant de facto à leurs droits sociaux. Et c'est l'ampleur de cette pratique grandissante qui interroge. Certaines entreprises du SMI ne donnent pas de chiffres à ce sujet; parmi celles qui en donnent, on trouve (pour 2004) par exemple: CS Group (40%), Nestlé (<30%), Novartis (25%), UBS (42,1%), la palme étant remportée par Swiss Life (45%).

La cause de cette situation est à rechercher du côté du négoce très actif et rapide des actions, voire de la pratique du prêt des titres («securities lending»): on n'a pas le temps d'inscrire des titres au registre des actionnaires que déjà ils ont

changé de mains! Du côté des entreprises, on estime bien qu'il y a problème, mais quant à introduire une obligation d'inscription dans la loi, elles hésitent beaucoup à faire le pas, par crainte de gêner le négoce des actions.

Ainsi, pendant que certains cherchent à défendre leurs droits d'actionnaires que, dans plus d'un cas, ils estiment liés à une responsabilité, d'autres cherchent comment ils pourraient demander des comptes à leurs mandataires sur l'exercice des droits sociaux liés aux portefeuilles d'actions qu'ils gèrent. D'autres encore se montrent visiblement non concernés par l'exercice de leurs droits sociaux, donc par la marche des entreprises, pourvu que le commerce des actions leur soit favorable financièrement.

Du point de vue de l'économie durable, les entreprises devraient être intéressées à un actionariat stable et connu, donc à encourager l'inscription au registre des actionnaires. L'obligation légale d'inscription serait une mesure radicale. Mais on trouve aussi des propositions de mesures propres à favoriser les actions inscrites, telles que le versement de dividendes supérieurs pour ces dernières, voire le versement de dividendes pour ces seules actions inscrites! Une manière de rémunérer autrement les investisseurs qui renonceraient à profiter des moindres fluctuations boursières ...

ADRESSES

ACTARES
CP 171, CH-1211 Genève 20
Tél. 022 733 35 60
Fax 022 733 35 80
E-Mail: secretariat@actares.ch
CCP: 17-443480-3

www.actares.ch

Neustadtstr. 34, CH-6003 Luzern
Tel. 041 360 29 78
Fax 041 361 06 77
E-Mail: info@actares.ch
PC: 17-443480-3

SOMMAIRE

EDITORIAL: DES ACTIONNAIRES «FANTÔMES»	1
DURABILITÉ: LES RECETTES DE LINDT & SPRÜNGLI POURRAIENT ENCORE ÊTRE AFFINÉES ...	2
RAPPORTS DE DURABILITÉ DES ENTREPRISES SUISSES EN 2004	4
COTISATIONS ET DONS À DÉDUIRE DE VOS DÉCLARATIONS FISCALES À GENÈVE	5
DÉCHARGES DE LA RÉGION BÂLOISE: QUELS RISQUES?	6
LE «GROUPE ÉTHIQUE»: RÉFLEXIONS SUR L'ÉCONOMIE RESPONSABLE	7
NOTES DE LECTURE: UN DOSSIER SUR NESTLÉ	7
NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2004	8
PREMIER DÎNER AAA: UNE RÉUSSITE	8

DURABILITÉ: LES RECETTES DE LINDT & SPRÜNGLI POURRAIENT ENCORE ÊTRE AFFINÉES ...

Au printemps 2004, ACTARES est entrée en contact avec Lindt & Sprüngli pour savoir quelles mesures la société envisageait de prendre pour améliorer son information sur les aspects éthiques et environnementaux de ses activités. Cette démarche est liée au classement assez médiocre de l'entreprise dans l'étude de la HES du nord-ouest de la Suisse sur les informations des entreprises suisses relativement à la durabilité (voir Lettre d'information n°8). Donnant suite à cette intervention, Lindt & Sprüngli a invité ACTARES pour en discuter. Lindt & Sprüngli pratique une gestion respectueuse de l'environnement dans ses centres de production. En revanche, dans le domaine complexe et sensible de l'acquisition des matières premières, la réflexion ne fait que commencer. Le chemin à parcourir est encore long pour une production de pralinés avec garantie de respect des droits humains et des normes environnementales au niveau de l'ensemble de la chaîne des fournisseurs.

dénoncé en 2001 des cas de traite d'enfants et de travailleurs esclaves dans la production du cacao en Afrique de l'ouest. L'Institut international d'agriculture tropicale a vérifié ces informations en 2002 et est arrivé à la conclusion que si les cas d'enfants esclaves étaient rares, le travail des enfants était en revanche très répandu. 85 % du cacao provient de petites exploitations, le reste de plantations.

Les ingrédients

Pour la production de chocolat, on utilise principalement des fèves et du beurre de cacao. En raison de la provenance de ces produits, Lindt & Sprüngli n'est que peu concernée par les graves atteintes aux droits humains en Afrique de l'ouest. Positionnée dans le haut de gamme, Lindt & Sprüngli base ses recettes sur les produits assez coûteux provenant d'Amérique latine et des Caraïbes. Les variétés hybrides africaines ne sont pas de qualité suffisante pour l'élaboration de produits nobles. En revanche, pour le beurre de cacao, un produit intermédiaire de goût neutre obtenu lors du traitement des fèves, la provenance ne joue qu'un faible rôle. Le beurre de cacao est acheté à de grandes firmes spécialisées internationales et son origine ne peut être retracée. Il est pourtant hautement probable qu'une partie de ce beurre de cacao provienne d'Afrique de l'ouest.

Les prix du cacao

Jusqu'à la fin des années 80, il a existé un accord international de stabilisation des prix du cacao et du café. Ensuite, la Malaisie a commencé sur une grande échelle à créer des plantations de cacaotiers sur des surfaces déboisées de la forêt vierge, ce qui a conduit à une offre pléthorique, et à la fin des années 80, a causé la ruine de l'accord sur le cacao. Il en a résulté une chute des prix du cacao à leur niveau le plus bas. Actuellement, le cacao est traité à terme sur les bourses des places de Londres et de New York, le cours étant déterminé par la loi de l'offre et de la demande. Ces cours sont influencés par les conditions climatiques, ainsi que par la situation politique dans les pays producteurs, sans oublier la spéculation.



Une douce tentation – mais d'où viennent les ingrédients?

Cacao: en Côte d'Ivoire, travailleurs esclaves? Trafic d'enfants?

Le produit de base pour la fabrication du chocolat, le cacao, est originaire d'Amérique latine. Aujourd'hui, le plus gros exportateur, avec 43 % de la production mondiale de cacao, est la Côte d'Ivoire. Des rapports locaux dénoncent le travail d'enfants, parfois forcé, dans les plantations de cacaotiers. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) a

Après une amélioration de la situation au cours des années 90, en avril 2001, le prix du cacao a atteint son plus bas niveau depuis 25 ans et ne couvre plus les coûts de production. Courant 2002, les cours sont brusquement remontés en raison de la guerre civile en Côte d'Ivoire. Les troubles dans ce pays en novembre 2004 ont également provoqué une hausse des cours.

L'approvisionnement en matières premières

Lindt & Sprüngli ne s'approvisionne pas en fèves sur le marché à terme de Londres, car ni la qualité, ni la provenance ne peuvent être contrôlées. C'est pourquoi l'entreprise achète ses fèves auprès de firmes spécialisées. Ces dernières se fournissent, selon les pays d'origine, auprès de compagnies d'achat qui sont des monopoles d'Etat, ou auprès d'exportateurs locaux. Dans les pays à centrales d'achat étatiques, qui détiennent un monopole, la corruption est fréquente. Dans de nombreux pays, la situation est aussi problématique, car le commerce passe par de nombreux intermédiaires. Il est donc rare que les producteurs profitent de la hausse des cours sur le marché mondial.

Comme seul le marché de gros peut livrer régulièrement les quantités nécessaires avec la qualité, la constance et la fiabilité désirées, Lindt & Sprüngli n'a donc eu jusqu'à maintenant que peu de contacts directs avec les producteurs de cacao. Ce qui signifie que la société ne peut pas directement influencer sur les prix aux producteurs et sur leurs conditions de travail. Pour assurer des standards de production, il serait possible d'envisager d'avoir ses propres plantations, ou de collaborer avec des coopératives bien organisées. En Amérique du Sud, Lindt & Sprüngli cherche activement à établir des contacts directs avec les producteurs, mais ce ne serait pas simple. Il y a quelques années, une tentative par l'intermédiaire de la Banque mondiale pour des contrats de livraisons sur 10 ans à prix fixes a échoué. Lindt & Sprüngli n'envisage pas encore concrètement de plan d'action pour établir des relations directes avec les producteurs, ou pour un meilleur contrôle de la chaîne des fournisseurs.

Comme par le passé, Lindt & Sprüngli ne prévoit pas dans son assortiment de produit avec un label sur le commerce équitable ou sur la protection de l'environnement. L'entreprise justifie sa position par le fait que l'offre de fèves n'est pas suffisam-

ment diversifiée, ce qui nuirait au maintien de la qualité d'une telle ligne de produits. Sur le thème du travail des enfants et sur l'utilisation d'esclaves en Afrique de l'ouest, Lindt & Sprüngli ne s'est engagée qu'indirectement. L'entreprise n'est pas membre de l'Initiative Internationale sur le Cacao (ICI). En revanche, Lindt & Sprüngli soutient par l'intermédiaire de l'Union des fabricants suisses de chocolat Chocosuisse les efforts des organisations syndicales internationales, en collaboration avec l'OIT, pour réaliser des améliorations des conditions de travail (voir encart).

Constat

D'une manière générale, Lindt & Sprüngli est réticente à la publication d'informations. La prise en compte des aspects environnementaux dans la gestion interne paraît solide. Des relevés de valeurs significatives sont faits systématiquement dans l'ensemble des huit centres de production. Deux d'entre eux ont été certifiés ISO 14001. Chaque centre de production se voit fixer annuellement des objectifs pour des améliorations, dont la nature n'est pas précisée. Lindt & Sprüngli craint manifestement de publier ces chiffres, par exemple dans le rapport d'activité annuel. D'autres informations importantes sont passées sous silence, comme le fait qu'il n'est pas fait

L'Initiative Internationale sur le Cacao (ICI)

Fondée en 2002, cette fondation à but non lucratif a pour objectif de mettre fin aux pires formes de travail des enfants dans la culture et le traitement industriel des produits dérivés du cacao. Le but est d'introduire une certification, avec un système de contrôle continu par des organismes indépendants, et de fournir régulièrement des informations.

Figurent au comité de la fondation des représentants de l'industrie du cacao et des groupes concernés les plus importants (syndicats, associations actives dans la défense des droits humains et des consommateurs). L'Organisation Internationale du Travail (OIT) agit en tant qu'expert pour le comité de la fondation.

Dans une première étape, une série de projets-pilotes ont été lancés en Afrique de l'ouest. Ils doivent promouvoir des méthodes de travail responsables et combattre les abus dans le travail des enfants. D'autres projets visent à encourager les coopératives de producteurs, pour améliorer leurs revenus et pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs une meilleure alimentation, ainsi qu'un accès aux soins médicaux et à l'éducation.

usage d'huile de palme, ou qu'il y a une claire volonté de ne pas travailler avec des produits de base génétiquement modifiés. Il ne serait pas possible de garantir que ces principes pourraient être en tout temps respectés à 100 %, en raison de la complexité des structures d'approvisionnement. Pourquoi des informations aussi intéressantes ne pourraient-elles pas être publiées avec une telle réserve? ACTARES souhaite que Lindt & Sprüngli, dans ses prochains documents relatifs à la durabilité, puisse se décider à donner une information appropriée sur ce sujet, et à décrire les possibilités d'amélioration.

Le point de vue d'ACTARES

La situation relative à l'approvisionnement est certes complexe. Lindt & Sprüngli est particulièrement bien informée sur les problèmes éthiques liés à la filière du cacao. ACTARES a pourtant l'impression qu'il devrait être possible de faire plus,

dans les deux domaines sensibles que sont le travail des enfants et la garantie de prix équitables pour les producteurs.

L'insatisfaction de Lindt & Sprüngli sur la qualité des fèves de cacao certifiées par Max Havelaar pourrait être une incitation à offrir une prestation sur ce plan pour créer un «Chocolat Havelaar Première qualité». Une plus large demande aurait pour conséquence heureuse l'augmentation du nombre de producteurs certifiés, et donc une plus grande diversité de l'offre. S'il n'est pas encore possible, pour la chaîne de livraison des produits de base, de donner des garanties de respect de règles sociales et environnementales sur l'ensemble de l'assortiment, une telle collaboration serait certainement pour l'entreprise l'occasion de profiter d'une expérience précieuse.

Une chose est sûre: à long terme, le plaisir de croquer un morceau de chocolat fait mauvais ménage avec la misère des enfants ...

RAPPORTS DE DURABILITÉ DES ENTREPRISES SUISSES EN 2004

Depuis sa fondation, ACTARES a demandé aux entreprises suisses de fournir dans leurs rapports une information transparente sur la «durabilité». Nous avons comparé et évalué il y a deux ans les premiers rapports sur la durabilité des entreprises suisses cotées en bourse, d'après les critères de la Global Reporting Initiative (GRI) (voir Lettre d'information n° 7).

Depuis l'an dernier, l'Institute for Sustainable Management (IfSM) de la Haute Ecole Spécialisée du Nord-ouest de la Suisse (Argovie) a repris ce thème. Il a publié en octobre les résultats d'une deuxième étude plus large sur les informations concernant la durabilité figurant dans toutes les publications des entreprises suisses.

L'étude de l'IfSM a été élargie des 100 aux 170 plus importantes entreprises suisses. N'en ont pas fait partie les filiales de groupes étrangers, et les entreprises familiales qui ne présentent pas de rapports d'activités. Les chercheurs ont à nouveau examiné l'ensemble des informations présentées qui ont un rapport avec la durabilité. C'est-à-dire qu'ils ne se sont pas limités aux rapports spéci-

fiques sur la durabilité, mais qu'ils ont pris en considération aussi les rapports concernant les questions sociales et environnementales et les informations intégrées dans les rapports d'activités économiques et commerciales. Les critères de la Global Reporting Initiative (GRI) ont servi de référence. L'appréciation a porté sur la qualité des rapports, et non pas sur la «durabilité» de l'entreprise en soi. Sur les 170 entreprises contactées, 122 ont fourni des documents.

Les rapports sur la durabilité ont le vent en poupe!

Il est intéressant de noter que relativement à l'an dernier, le nombre de rapports portant spécifiquement sur la durabilité a plus que doublé (15 rapports actuellement). Aux côtés de 10 entreprises cotées en bourse (ABB, Bâloise, Banque Cantonale de Bâle-Campagne, Crédit Suisse, Geberit, Holcim, Ringier, Roche, Sulzer, Swiss Re), on trouve Coop, et les PME Baer, Knecht & Müller et Rohner Textil, qui ont publié un tel rapport. En outre, les chercheurs ont pris en considération le rap-

port de la Fondation Novartis pour un développement durable, la firme Novartis n'ayant pas mis à jour son propre rapport de l'an dernier. Le nombre des rapports environnementaux est resté presque constant (15), et les rapports portant sur le social ont passé de 6 à 2.

Le classement

Comme l'an dernier, le meilleur rapport sur la durabilité a été présenté par ABB. Il devance de peu le rapport du groupe Holcim, qui s'est basé également pour la seconde fois sur les critères du GRI. Au troisième rang, on trouve Coop avec son premier rapport sur la durabilité.

Les grandes entreprises multinationales du SMI (Swiss Market Index) se situent en général dans le premier tiers de la classification et atteignent au minimum un B¹ dans la classification. Adecco, Richemont et SGS ont refusé pour la seconde fois de participer à l'enquête. Swiss Life et Julius Bär ont fortement rétrogradé, alors que Zurich Financial Services, Swatch et Givaudan n'obtiennent qu'un maigre résultat vers le milieu du classement en raison du peu d'informations concrètes qu'ils ont fournies.

Les meilleurs résultats par branche ont été obtenus par les entreprises chimiques et pharmaceutiques. Ce qui n'est pas étonnant, car ces sociétés sont plus fortement exposées aux risques liés à l'environnement. Pour cette raison, elles ont fait un plus grand effort que d'autres branches vers la transparence. Cette pression au contraire ne semble pas s'exercer sur les entreprises actives dans le domaine de l'énergie, pourtant tout aussi exposées: elles sont les moins bien classées dans cette étude.

Le fait que la plus grande partie des entreprises se voie attribuer des notes CCC et plus bas (c'est-à-dire qu'elles n'ont pas atteint le 40 % du maxi-

mum de points) reflète que les dimensions environnementale et sociale ne se sont pas largement imposées dans les rapports d'activités des entreprises. En particulier quand il s'agit de fournir des faits et des chiffres sur ces questions, l'engagement de la plupart des entreprises montre ses limites.

L'étude peut être commandée sur le site de l'IfSM (<http://www.ifsm.ch>).

Le classement des 20 premières entreprises:

Rang	Entreprise	Rating
1.	ABB	A
2.	Holcim	A
3.	Coop	A
4.	Xstrata	BBB
5.	Sulzer	BBB
6.	Credit Suisse	BBB
6.	Roche	BBB
8.	Migros	BBB
9.	Basellandschaftliche Kantonalbank	BBB
9.	Nestlé	BBB
11.	Novartis	BB
12.	UBS	BB
13.	Bâloise	BB
14.	Geberit	BB
15.	Die Post	BB
15.	Luzerner Kantonalbank	BB
15.	SBB	BB
15.	Syngenta	BB
19.	Swiss Re	BB
20.	SIG	BB
20.	Swisscom	BB

¹ C'est-à-dire qu'elles ont obtenu plus de 40 % du maximum de points. Les entreprises ont été évaluées par analogie avec le système de notation de solvabilité largement répandu dans le monde financier, dont l'échelle va de AAA à D.

COTISATIONS ET DONS À DÉDUIRE DE VOS DÉCLARATIONS FISCALES À GENÈVE

Les membres et donateurs d'ACTARES qui ont leur domicile fiscal dans le canton de Genève peuvent déduire leurs contributions à notre association. En effet elle y a acquis en 2004 le statut d'association d'« utilité publique » (à partir de la période fiscale 2003). Les demandes pour ce statut ne peuvent se faire au niveau fédéral. Nous devons les entreprendre canton par canton.

DÉCHARGES DE LA RÉGION BÂLOISE: QUELS RISQUES?

Les interventions d'ACTARES lors de cinq assemblées générales d'entreprises chimiques et pharmaceutiques, pour exiger l'assainissement de leurs décharges dans la région bâloise, ont mené à une discussion avec les responsables de la sécurité de ces décharges. Les doutes subsistent quant à la juste évaluation des risques, et à un assainissement complet et dans un délai raisonnable.

Fin août, le «Groupement d'intérêt pour la sécurité des décharges de la région bâloise» (GI DRB), mis en place en 2001 par les entreprises pharmaceutiques et chimiques concernées, a invité ACTARES à une réunion d'information et de discussion. Le GI DRB doit évaluer les risques présentés par les décharges, et les solutions permettant de garantir la sécurité.

Analyse de risques comme base des décisions concernant l'assainissement

D'après le GI DRB, jusqu'en 1940, les déchets ont été déversés dans le Rhin, avec la bénédiction des autorités. Par la suite, ils ont été déposés dans des carrières de gravier. C'est à partir de 1960 environ que ces déchets ont été évacués dans des décharges pour déchets spéciaux, en Suisse, en France et en Allemagne. Dès 1972, on a procédé par incinération. En Suisse, une ordonnance de 1998 règle l'assainissement des quelque 50'000 sites pollués ...

Le GI DRB est concerné par 11 de ces décharges. Il est actuellement dans une phase d'études qui devrait durer jusqu'en 2006, comportant des expertises techniques et une analyse de risques. Après prise de position des autorités de surveillance, il sera mis fin au mandat du GI DRB. Pour la suite, et en particulier pour suivre les travaux d'assainissement qui devraient intervenir à partir de 2007, un nouvel organisme sera créé.

A titre d'exemple, le cas de la décharge de Muttenz, particulièrement délicat, a été présenté de manière plus détaillée. Des bâtiments ont été construits sur le site, et les dépôts sont proches de la nappe phréatique, près d'une prise d'eau alimentant la ville de Bâle. Une matrice d'analyse combine la probabilité d'occurrence et l'ampleur d'une pollution éventuelle.

Le diagnostic est-il exact? Pourra-t-on assainir à temps, et sans atteinte à l'environnement?

La discussion a porté sur la pertinence et la fiabilité des chiffres présentés, et sur les conclusions à tirer de l'analyse de risques. La controverse avec les organisations de protection de l'environnement, comme GREENPEACE, est liée au fait que ces organisations exigent un assainissement complet, alors que le GI DRB veut assainir selon le droit de la protection de l'environnement, qui est lié à une analyse de risques. Selon le GI DRB, il faut prendre en considération le coût et l'utilité de l'intervention, et tenir compte de l'impact environnemental et humain du processus d'assainissement lui-même. Dans aucun des cas, l'urgence serait telle que l'on n'aurait pas le temps d'effectuer des analyses plus approfondies.

Le GI DRB s'est déclaré prêt à informer ACTARES chaque année, de préférence avant les assemblées d'actionnaires, sur l'état d'avancement des études et le respect des délais. D'autre part, le GI DRB reste toujours à disposition pour donner des informations.

Ces études préliminaires nécessitent-elles vraiment autant de temps? Les autorités pourront-elles se prononcer en toute indépendance face aux intérêts économiques? Ces questions sont restées ouvertes. Si l'on se réfère au cas de la décharge de Bonfol dans le canton du Jura, on a l'impression que l'on cherche à déplacer le problème plutôt qu'à le résoudre.

Pas de décision sur les travaux d'assainissement avant deux ans, lorsque les études seront terminées? Voilà une question cruciale. Contrastant avec cette attitude dilatoire et ultraprudente du GI DRB, on note la déclaration de M. Vasella, président de NOVARTIS, pour qui la seule solution définitive serait l'évacuation des décharges.

Pour ACTARES, une affaire à suivre!

LE «GROUPE ÉTHIQUE» RÉFLEXIONS SUR L'ÉCONOMIE RESPONSABLE

Fondé dès les débuts d'ACTARES, le «Groupe éthique» est un forum utile à la réflexion économique dans une perspective éthique et au service d'ACTARES. Ouvert à toutes et tous, le groupe est composé d'une quinzaine de personnes. Il s'organise avec une présidence tournante et son propre secrétariat.

Le groupe a traité jusqu'ici divers thèmes liés soit aux activités d'ACTARES, soit à des questions économiques. Une réflexion approfondie a été menée sur les techniques d'intervention dans les assemblées générales des sociétés, afin de déterminer s'il convenait ou non d'avertir les conseils d'administration avant les interventions. La meilleure solution semble être de signaler l'intervention quelques jours à l'avance. De même, une réflexion a été menée pour vérifier et préciser les fondements éthiques nécessaires à l'utilisation des droits de vote confiés à ACTARES. Le rôle de l'éthique économique dans le grand public et divers thèmes d'actualité économique ont fréquemment été abordés, chaque fois en se demandant comment ACTARES pourrait agir ou se positionner par rapport à ceux-ci.

Dans le domaine de la réflexion économique, le groupe éthique a approfondi la question de l'éthique du bénéfice afin de préciser quels étaient les objectifs et les limites acceptables pour le rendement des entreprises et comment ces valeurs

créées étaient ensuite utilisées et réparties. Il est à noter qu'il ne s'agit pas ici du seul bénéfice de l'entreprise, mais de toutes les valeurs qu'elle génère tout au long de la chaîne de production, pour elle-même et pour les travailleurs, pour les fournisseurs et les clients, pour l'État et les régions, et pour l'ensemble de la société, présente et à venir. L'évolution récente montre un glissement d'une rétribution du travail vers une rétribution du capital, la part de l'État (les impôts) tendant aussi à diminuer. Cette réflexion sur la répartition du «bénéfice» nous permettra à moyen terme de préciser la place des entreprises dans la société et de mieux définir leurs responsabilités sociales et environnementales.

Actuellement, nous travaillons aussi sur la valeur de l'entreprise. Celle-ci peut se calculer de multiples façons, ce qui n'est pas sans influence sur l'actionariat, qui plus est l'actionariat responsable.

Le groupe fonctionne bien et envisage désormais de partager plus souvent ses réflexions et ses résultats. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires! De plus, si vous souhaitez participer, nous vous invitons à contacter Caroline Pirenne (Rte de Thonon 281, 1246 Corsier, pirenec@iprolink.ch) pour connaître nos dates de réunion.

NOTES DE LECTURE: UN DOSSIER SUR NESTLÉ

Dans le numéro 178 (12/2004) de la revue «Vers un Développement Solidaire», la Déclaration de Berne publie un dossier intitulé: «Nestlé face aux lois».

Trois thèmes sont abordés: la grève à Nestlé Corée en 2003, la trop fameuse question des aliments pour bébés (soulevée déjà en 1974, soit il y a trente ans!) et du respect du code de l'OMS sur la commercialisation des substituts du lait maternel (qui, lui, a 23 ans); enfin le problème de l'exploitation de l'eau du Parc d'Eau de São Lourenço au Brésil et ses développements récents.

En exergue, le commentaire suivant: «Nestlé ne respecte pas les réglementations. En témoignent les conflits qui l'opposent aux mouvements sociaux en divers lieux de la planète. Mais cette entreprise n'est pas la seule en cause. Il manque encore une réglementation efficace des activités des multinationales».

A commander à la Déclaration de Berne, rue de Genève 52, 1004 Lausanne; tél. 021 620 03 03, fax 021 620 03 00, info@ladb.ch

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2004

Comme vous le savez, notre assemblée générale s'est tenue le jeudi 30 septembre à l'Hôtel Kreuz à Berne. Une quarantaine de membres étaient présents. L'assemblée a été présidée par Catherine Herold (français) et Ruedi Meyer (allemand).

Lors de la partie statutaire, les comptes et le bilan 2003 ont été présentés en détail. Ils ont mis en évidence qu'il est nécessaire de procéder à des économies lors de l'année 2005. Le comité a été réélu dans sa formation actuelle, mais un appel a été adressé aux membres pour lui trouver de nouvelles forces. Faisant suite à cette démarche, 2 à 3 membres se sont déjà déclarés prêts à entrer en matière pour une collaboration au comité.

D'autres propositions seraient encore les bienvenues.

Le verre de l'amitié offrit une brève pause et permit à chacun de faire connaissance avec d'autres membres.

En deuxième partie, ce fut le tour de Christoph Buholzer de présenter les activités en cours et celles prévues pour 2005. Ruedi Jörg a donné des détails sur le projet «Dîners AAA». Enfin Christophe Barbey, membre du groupe de travail «éthique», nous offrit un résumé des activités de ce dernier, depuis sa création.

Nous espérons beaucoup que l'assemblée générale de 2005 nous permettra de rencontrer de nombreux membres supplémentaires!

PREMIER DÎNER AAA: UNE RÉUSSITE

Le premier «Dîner AAA» (Aller aux Assemblées générales avec ACTARES) a eu lieu en novembre au sympathique «Club der Mitte», à Bâle. Une bonne douzaine de membres, ainsi que quelques autres personnes intéressées, y ont pris part. Nous avons passé en revue les différentes interventions d'ACTARES au cours des quatre années écoulées, analysé les points forts et les points faibles des diverses manières de procéder et débattu d'idées qui pourraient rendre notre engagement encore plus efficace dans l'avenir.

La fréquentation a certes été modeste. Cette première expérience s'est tout de même révélée positive. Il est apparu que ces «Dîners AAA» offrent la possibilité dans un cadre convivial et motivant à des personnes qui partagent les mêmes opinions de développer de nouvelles idées. Cette première édition nous a aussi fourni de précieuses indications pour rendre ces réunions encore plus attractives. Il faut donc s'attendre à ce que d'autres «Dîners AAA» soient organisés dans le futur.

IMPRESSUM

Lettre d'Information n°10

Tirage français 600 Exemplaires / allemand 500 Exemplaires.

Ont participé à la rédaction et à la traduction de ce numéro: Christophe Barbey, Christoph Buholzer, Antoinette Hauri, Catherine Herold, Ruedi Jörg, Caroline Pirenne, Ruedi Meyer, Jean-François Rochat.

Mise en page et impression: Gegendruck GmbH, Neustadtstrasse 26, 6004 Luzern.

Impression: sur papier recyclé à 100 %, coloration à base de pigments hydrodilué.

Cette lettre est diffusée à nos membres et toute personne intéressée.